JUIN 2015

Saint-Germain de la Grange

BULLETIN MUNICIPAL

EDITORIAL

Sommaire

Plan local d'Urbanisme	*Page 2*
Plan local d'Urbanisme (suite)	*Page 3*
Travaux	*Page 4*
Finances	*Page 5*
Scolaire	*Page 6*
Un peu d'histoire	*Page 7*
Cérémonie du 8 mai	*Page 7*
Urbanisme	*Page 8*
Etat Civil	*Page 8*

Directeur de la Publication

Bertrand HAUET

Réalisation : Commission Communication

1, rue de la Mairie

78640 SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Tél. 01 34 91 02 10 fax : 01 34 89 26 26

Courriel
mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr

Impression par nos soins

De nouvelles lois concernant l'organisation et le financement des collectivités locales sont actuellement en discussion au Parlement et au Sénat, d'autres sont en préparation. Certes les organisations doivent savoir évoluer dans le temps et s'adapter au monde qui change. Mais depuis quelques années les services centraux de l'Etat et certains médias voudraient faire croire que les élus locaux sont à l'origine des difficultés économiques de notre Pays, pour justifier des objectifs pernicieux.

Inutile de rappeler que la plupart des élus locaux, que l'on veut culpabiliser, sont indépendants de toute idéologie politique et que leur première préoccupation est de veiller à la qualité de vie de leurs habitants, au quotidien, et d'assurer la cohérence territoriale et financière en local, de façon durable. Pour cela, les moyens dont ils disposent reposent sur l'impôt local et sur les dotations de l'Etat, dont on oublie trop souvent, pour ces dernières, qu'elles ne sont pas un cadeau historique de l'Etat mais simplement le coût associé à certaines missions Régaliennes qui ont été transférées par l'Etat aux collectivités territoriales, lors des différentes lois de décentralisation.

En matière de responsabilité financière et de respect des deniers publics, contrairement à l'Etat, les communes n'empruntent pas pour assurer leurs dépenses de fonctionnement, et se démènent pour dégager des marges d'autofinancement au service de l'investissement et des services locaux : routes, écoles, actions sociales, gestion de l'aménagement du territoire et des services, etc. Nous ne sommes pas là pour nous plaindre, mais force est de constater que l'accumulation de toutes ces réformes recouvre une évolution pernicieuse qui non seulement déstabilise les communes, mais va conduire dans un avenir très proche, à ce que l'Etat prélève plus aux communes que ce qu'il leur apporte. C'est ce que l'on appelle l'effet « ciseaux ». J'ai eu l'occasion de suggérer à notre Député qu'il vaudrait mieux qu'une loi soit votée pour supprimer toute dotation directe de l'Etat aux communes, mais qu'en contrepartie, il arrête de nous demander des choses insensées et de se substituer à lui dans bien des domaines : la multiplication des normes, des contraintes, des schémas en tous genres, les obligations de la loi SRU, la réforme des rythmes scolaires, etc...

A nouveau, certes, toutes ces obligations vont générer de l'emploi, mais surtout pour gérer la complexité sans création de valeur, et trop souvent sans aucune valeur ajoutée en termes de services et de bien-être.

J'espère que vous verrez, à la lecture de ce journal, que notre action reste indéfectiblement tournée vers le respect de vos contributions et l'amélioration continue du cadre de vie qui nous est cher, notre village.

Je vous souhaite un excellent été et des vacances estivales bien méritées.

Bertrand HAUET MAIRE
Vice-Président de Cœur d'Yvelines

Le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain de la Grange en cours d'élaboration...

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 et remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). A la différence du POS, cet outil de planification à l'échelle de la commune n'a pas pour seule vocation de gérer l'espace au travers des règles d'utilisation du sol. En effet, il permet d'exprimer le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU définit les grandes orientations politiques d'aménagement de la commune à court, moyen et long termes.

Le document d'urbanisme de la commune n'est pas un document figé dans le temps. Il doit évoluer pour prendre en compte les évolutions morphologiques, démographiques et économiques du territoire.

Il permet ainsi :

- une adaptation du document d'urbanisme aux évolutions récentes et aux projets à venir ;
- une possibilité supplémentaire de valoriser le cadre de vie ;
- une réflexion sur le devenir de notre commune pour les 10 à 15 années à venir ;
- la prise en compte des documents supra-communaux, notamment le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France qui définit une vision stratégique à long terme de la région ou le Schéma Régional des Cohérences Ecologiques.

Les grandes étapes de la procédure engagée :

A partir d'un diagnostic partagé et de la description de l'état initial de l'environnement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU définit les grandes orientations politiques d'aménagement de la commune à court, moyen et long termes. Il constitue le cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement tout en précisant le droit des sols.

Les enjeux identifiés dans le PADD seront retranscrits réglementairement dans les pièces opposables du PLU : les documents graphiques et le règlement de zones.

Une commission municipale accompagnée d'un cabinet d'urbanistes travaillent actuellement à la réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement : urbanisme, environnement, activité agricole, activité économique, déplacements sont notamment au cœur de la réflexion afin que le PLU soit un véritable projet de territoire au service de la population dans toutes ses composantes.

Ensemble, construisons la commune de demain

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme donne lieu à une concertation avec la population pendant toute la durée de cette procédure. Vous serez donc invités à donner votre avis et à émettre des propositions sur les orientations et les mesures proposées par la Municipalité. Un registre, destiné à recueillir vos observations, sera mis à votre disposition à la Mairie.

Cette démarche de concertation et d'information vous permettront de vous exprimer sur le sujet et de dialoguer avec les élus au fil de la procédure sous la forme suivante : des réunions publiques dont une première devrait se tenir fin 2015, une exposition envisagée début 2016 et une enquête publique à l'automne 2016.

Vous serez informés des dates de tous ces évènements sur notre site internet et sur les panneaux d'affichage.
Ce projet vous concerne tous, venez nombreux à nos rendez-vous !!!

PLAN LOCAL D'URBANISME

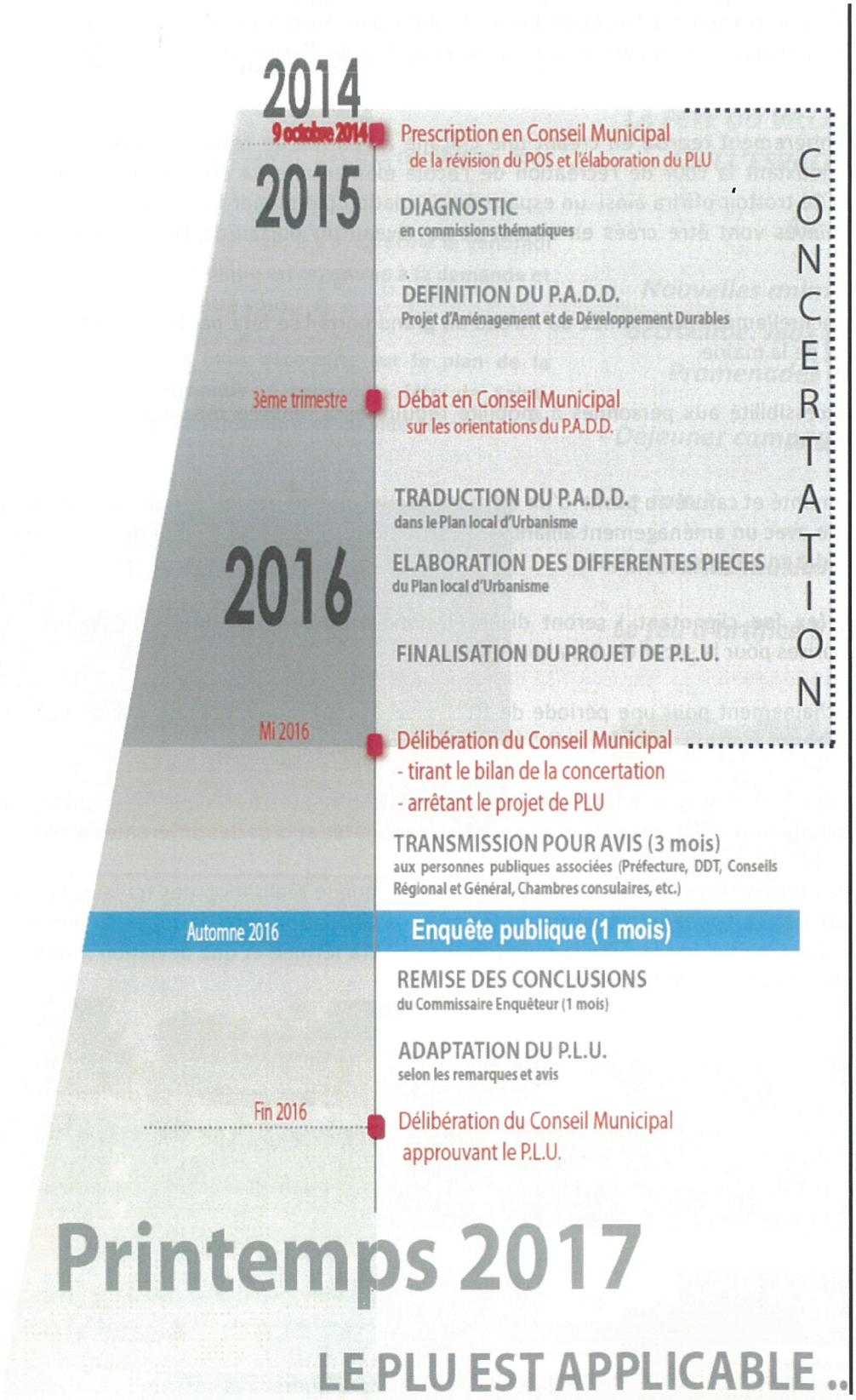

Laurent Charles Maire Adjoint au Développement Durable

TRAVAUX

Dans le cadre du réaménagement des abords des écoles et de la maire ceci dans la continuité des travaux engagés lors du mandat précédent, nous allons poursuivre les aménagements. Pour répondre au besoin de sécurisation des déplacements piétonniers, de la zone d'attente à l'arrêt de bus et faciliter plus encore l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la mairie, des travaux de restructuration de la rue et de la voie d'accès piéton à l'école élémentaire vont être entrepris.

La route de la mairie va être entièrement reprise en créant une chicane à l'entrée de cette dernière pour casser la vitesse des véhicules, le talus jouxtant la cour de récréation de l'école élémentaire va être en partie raboté pour permettre d'agrandir le trottoir. Ce trottoir offrira ainsi un espace de circulation piétonnier facilitant le croisement des poussettes. Deux passages surélevés vont être créés en amont et au niveau du portail de l'école pour limiter les accélérations des véhicules.

L'entrée de l'école élémentaire actuellement positionnée au niveau du grand portail se fera par le portillon coté mairie afin de faciliter l'accès au parking de la mairie.

Une rampe pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera réalisée reliant ainsi la route de la mairie, aux abords de cette dernière.

L'abri de bus existant va être démonté et cafuté au profit d'un élément beaucoup plus actuel. Cet abri sera implanté en aval du portail de l'école primaire avec un aménagement alliant la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation en créant une aire d'arrêt de bus dédié en dehors de la route.

Un ensemble de signalisation (ex feu clignotant..) seront disposés pour compléter les différents aménagements renforçant ainsi les dispositions prises pour la sécurité des abords des écoles.

Ce projet va s'engager très prochainement pour une période de trois mois avec comme impératif d'avoir terminé les éléments structurant à savoir routes et trottoirs pour fin août 2015 avant la reprise de l'école.

Ce projet est ambitieux de par son planning, son budget et ses différentes contraintes techniques (enfouissement de réseaux par exemple) mais il répondra aux différentes attentes et finalisera ainsi les abords des différentes écoles.

Des aménagements de circulation temporaires vont être nécessaires pour la bonne réalisation des travaux. En premier lieu la route de Plaisir sera en sens unique voire ponctuellement fermée à la circulation entre la sortie du parking de la mairie et la jonction avec la rue de la mairie, par la suite la rue de la mairie sera fermée et une déviation installée pour les habitants de la copropriété de la Grange Saint-Germain.

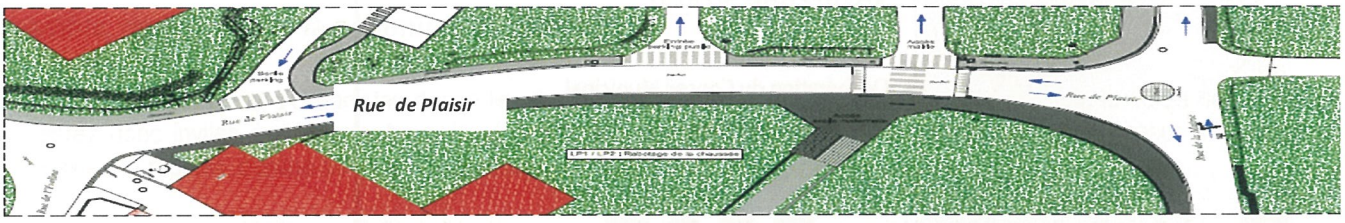

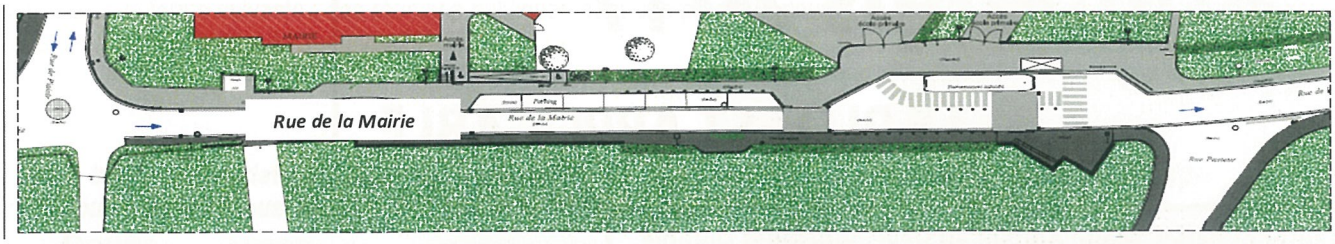

Francis Le Goff Maire Adjoint aux travaux

FINANCES

Lors de sa séance du 9 avril 2015 le Conseil Municipal a approuvé les résultats financiers 2014 et voté le budget 2015.

Bilan 2014 : résultat satisfaisant

L'année 2014 s'est soldée sur un bilan conforme aux attentes, notamment avec un résultat excédentaire du budget de fonctionnement d'environ 30 % de nos dépenses réelles, nous permettant ainsi d'assurer l'autofinancement nécessaire aux investissements communaux.

Budget Primitif 2015 : 20 ans de modération de la fiscalité communale

L'élaboration du Budget Primitif soumis au Conseil Municipal a de nouveau été réalisée sur fond de maîtrise des taux d'Imposition. Les taux des impôts ont été reconduits à l'identique de ceux de 2014. Sur les 20 dernières années :

Taxe Foncière 1995	12,40 %	Taxe d'Habitation 1995	6,70 %
Taxe Foncière 2015	11,75 %	Taxe d'Habitation 2015	7,52 %

De même, en séance du 4 juin dernier, le Conseil Municipal a également décidé de n'appliquer aucune augmentation des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016

De son côté, lors du vote du Budget Primitif 2015, le 8 avril, la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » a décidé également de ne pas modifier ses taux de fiscalité.

Néanmoins, pour 2015, il reste une ombre au tableau, car le syndicat historique, le SIVOM (piscine, gymnases, etc. pour les scolaires, collégiens et lycéens) rencontre des difficultés financières. Vous verrez donc sur votre feuille d'impôts 2015 une augmentation de vos taux au profit de ce syndicat, qui passeront :

Au titre de la Taxe Foncière	de 0,709 % à 0,876 %
Au titre de la Taxe d'Habitation	de 0,468 % à 0,578 %

Pour 2016, afin de redresser la situation, il est envisagé de dissoudre ce syndicat, de reprendre ses actifs et passifs, et d'en assurer la gestion sous contrôle de « Cœur d'Yvelines ».

Au-delà de 2015 : des perspectives inquiétantes pour les communes, ou la dérive des prélèvements ….de l'Etat !

Les finances de l'Etat français sont indéniablement à redresser. Tout le monde doit contribuer, et les collectivités, après avoir montré l'exemple d'une gestion rigoureuse, acceptent aujourd'hui de contribuer à l'effort national.
Dans les faits, il faut regretter que la part de l'effort demandé aux collectivités soit disproportionnée, qu'elle provoque déjà une chute de l'investissement et qu'elle risque d'être récessive pour l'économie : le bloc communal réalise plus de 63 % des investissements publics avec seulement 4.1 % de la dette.

En même temps que Bercy « pousse le bouchon un peu trop loin », défavorablement au risque d'écrouler l'investissement en équipements publics des communes, il est mis en place un mécanisme des plus tordus visant à taper dans la richesse du contribuable, au travers de la commune et à recevoir plus qu'il ne donne :

- des prélèvements programmés qui vont très vite dépasser les dotations de l'Etat (effet ciseaux)
- Et l'introduction du critère de richesse des habitants pour le calcul des prélèvements

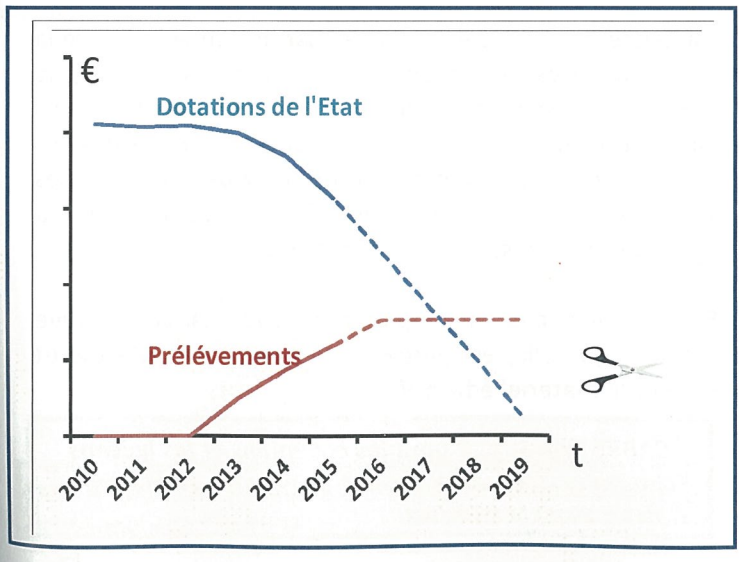

Calcul des prélèvements = A x Gs + B x

+ C x Hi + etc…. = Nouvel impôt

Bertrand HAUET Maire

SCOLAIRE

CARNAVAL

Confettis, séances photo et bonne humeur étaient au rendez-vous le 11 avril dernier pour le carnaval de l'école maternelle, placé sous le signe du cirque.

A cette occasion des clowns, des lions, des chevaux, des magiciens... ont défilé sur le parking de la mairie sous l'œil admiratif des nombreux parents présents. Les déguisements fabriqués en classe par les enfants avec l'aide des enseignants et des ATSEM étaient, une fois encore, spectaculaires.

A l'issue du défilé, parents, enfants et équipe enseignante ont pu partager un goûter dans la cour de l'école.

Les enfants ont préparé également un spectacle, toujours sur le thème du cirque, qu'ils ont présenté le 20 juin à leurs parents.

Corinne Desauw Maire Adjoint aux Affaires Scolaires

SONDAGE – RYTHMES SCOLAIRES ET TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Mi-avril un sondage a été soumis aux parents d'élèves afin de déterminer quelle organisation nous adopterions l'année prochaine en termes de temps d'activités périscolaires. Les parents avaient le choix entre reconduire l'organisation actuelle ou modifier les horaires de l'école pour réduire le temps scolaire de ¾ h par jour et ainsi supprimer les temps d'activités périscolaires.
97 familles se sont exprimées, représentant 141 enfants (sur environ 180). 25.53% sont favorables à une modification des horaires de l'école et 74.47% sont favorables à une reconduction de l'organisation actuelle.
Les horaires de l'école pour l'année scolaire 2015-2016 resteront donc inchangés.

TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS (TNI)

Deux TNI (Tableaux Numériques Interactifs) supplémentaires ont été installés pendant les vacances de printemps à l'école élémentaire, portant à quatre le nombre d'équipements de ce type dans notre commune.

Un TNI est un tableau sur lequel il est possible d'afficher le contenu d'un ordinateur, mais surtout de le contrôler directement sur le tableau à l'aide d'un crayon-souris. Accessible à tous les âges, il permet l'utilisation d'images, de vidéos, de musiques. De par sa grande interactivité (on peut agrandir, souligner, déplacer... directement sur le TNI), il est très attractif pour les nouvelles générations.

CAISSE DES ECOLES

La Caisse des Ecoles est un établissement public communal présidé par le Maire. Son conseil d'administration est composé de parents d'élèves (ayant réglé une cotisation), de conseillers municipaux élus, de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, représenté par les directeurs d'écoles, et d'un délégué du Préfet.

La Caisse des Ecoles est financée par une subvention de la commune, des cotisations versées par les parents, le bénéfice des manifestations (loto, boum...) et des dons. Elle intervient en faveur des enfants notamment pour financer les fêtes, comme le goûter de Noël, et les sorties scolaires (diverses sorties éducatives et/ou ludiques au cours de l'année, sur le temps scolaire).

Elle ne doit pas être confondue avec la coopérative scolaire, qui, elle, est gérée par les directeurs d'école et finance le matériel éducatif.

CARTE IMAGINE R pour les collégiens et les lycéens
Faire tamponner votre dossier dans votre établissement scolaire avant la mi-juillet

UN PEU D'HISTOIRE

Fours à chaux

Deux fours à chaux antiques ont été découverts en 1997 sur l'espace loisirs. La céramique granuleuse récupérée permet de les dater à la fin de la l'époque romaine ou au haut moyen Âge.
Le four à chaux ou *chaufour* est un four destiné à transformer le calcaire en chaux et où l'on cuit la céramique sous l'action du feu. Les ouvriers qui l'actionnaient étaient appelés *chaufourniers*, ils devaient entretenir le feu pour maintenir une température entre 800 et 1000 degrés tout en gardant le four rempli au maximum et le réapprovisionner en pierre calcaire.
Une fois la cuisson faite, la chaux était récupérée grâce à une ouverture basse du four appelée *l'ébraisoir*. La chaux vive était alors éteinte avec de l'eau dans une fosse et placée ensuite dans des récipients avant d'être utilisée en maçonnerie.
Le *foyer* au fond, est alimenté en permanence à partir du couloir d'accès. La v*oûte* en berceau est construite au-dessus de la chambre de chauffe directement avec les pierres calcaires.
Le chargement ou *remplissage* monté en dôme, repose en périphérie sur le pourtour en argile du four et au centre sur la voûte. Il est protégé à l'extérieur par un manteau d'argile mélangé à des tessons. Le four était alimenté par le *gueulard* ouverture située en haut.
Le combustible : prélevé dans les forêts aux alentours. Petits bois, broussailles, herbe sèche, ...qui permettaient d'obtenir une chaleur de 900° à 1100° et de la maintenir constante pendant plusieurs jours.
Les pierres provenaient de bancs calcaires ou étaient récupérées sur les ruines des constructions romaines à la période mérovingienne .
Utilisation de la chaux : à l'époque mérovingienne dans la maçonnerie. Dans l'antiquité : dans la tannerie pour la préparation des peaux. Dans l'agriculture pour corriger l'acidité des sols. Dans la décoration. Propriétés : antiseptique, elle désinfecte, assainit l'atmosphère. Elle laisse respirer la maçonnerie, donc réduit l'humidité et évite ainsi la condensation de l'eau.

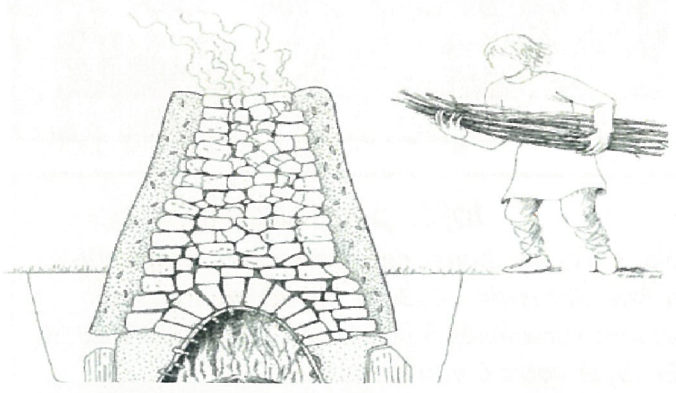

Isabel BONILLA habitante de Saint-Germain de la Grange et Membre de l'Age d'Or

CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai 1945 s'est déroulée dans une ambiance un peu fraîche et pluvieuse.

Cette année on fêtait le 70ème anniversaire de la fin de la guerre 1939-1945.

Une collation attendait les participants en Mairie.

Cette année encore, participation importante d'enfants lors du dépôt de la gerbe

A VOS AGENDAS !

Le voyage annuel du C.C.A.S. aura lieu le mardi 22 septembre 2015 dans l'Eure. Un bulletin d'inscription sera distribué en Août.

ENVIRONNEMENT (Rappel)

Nous vous rappelons que les haies et les arbres situés à moins de 2m de la propriété voisine doivent être taillés à 2 mètres de hauteur

Rappel de quelques règles d'urbanisme

Tous les travaux de construction qui modifient l'aspect extérieur d'une construction existante sont soumis à autorisation.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

(Les dossiers doivent être fournis en 4 exemplaires)

- Constructions nouvelles : maison individuelle, local commercial, garage, abri de jardin et tout type de bâtiment annexe.
- Travaux sur constructions existantes entraînant une modification de surfaces.
- Construction de piscine bassin de plus de 100 m2.

Documents à fournir

- Un plan de situation du terrain
- Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier, un plan en coupe du terrain et de la construction projetée.
- Un plan des façades et des toitures.
- Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement, une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.
- Une photographie permettant de situer le terrain dans son environnement lointain.

Délai d'instruction du dossier : 2 mois

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

- Création d'une véranda (sous certaines conditions de surface et de zone)
- Travaux sur construction existante, sans création de surface mais modifiant l'aspect extérieur (modification de toiture, ravalement, ouverture ou modification d'une porte ou d'une fenêtre, pose de fenêtre de toit)
- Edification ou modification d'une clôture, y compris s'il s'agit d'une clôture intérieure).

Délai d'instruction du dossier : 1 mois

ETAT CIVIL

Naissances

Valentine COQUIN de SOUSA le 26 mars 2015
Arsène ANGUE le 16 avril 2015
Lyam PELLETEY le 4 juin 2015
Gabriel AULIAC le 4 juin 2015

Mariages

Corinne CRESSON et Benoît LEROY le 18 avril 2015
Isabelle BOURGUIGNON et Sylvain JENOIS le 16 mai 2015
Sophie GAUDREE et Jean-François ARHIMAN le 30 mai 2015

Décès

Abderrahmane IGHIL le 9 mars 2015

HORAIRES MAIRIE

Lundi – mercredi : 9h-12h-13h30-17h30
Mardi : 9h-12h
Vendredi : 13h30-17h30
Samedis ouverture entre 9h00 et 11h30
5 septembre-12 septembre
3 octobre-10 octobre
7 novembre-14 novembre
5 décembre-12 décembre
Vendredis ouverture jusqu'à 20 h :
26 juin
18 septembre-25 septembre
16 octobre
20 novembre-27 novembre
18 décembre

Notre QR code

Végétaux : dernier ramassage le 2 décembre 2015
Ramassage des encombrants : mardi 8 septembre 2015.

Journal consultable sur le site de la Mairie : saint-germain-de-la-grange.net

Infos pratiques

Nous recherchons des personnes susceptibles d'être libres de 16h30 à 18h30 pour assurer les études surveillées à partir du 1er septembre 2015. Envoyer votre C.V. à la Mairie.

ANIMATIONS

ASSOCIATION POUR LA FETE ET LES ACTIVITES CULTURELLES (A.F.A.C.)

PETANQUE DU 17 MAI

Beau temps, bonne température, belle ambiance, super organisation, tout était là.

Mais, nos concitoyens, vous, n'étiaient pas très nombreux (que 4 équipes).

Ce n'était pas un week-end prolongé, il y avait école le vendredi précédent, et cette activité ludique est organisée à la demande et pour le plaisir de nombre d'entre vous.

Journée bien sympathique mais décevante sur le plan de la participation. Ressaisissons-nous ... tous à la fête de Saint-Germain de la Grange le 12 septembre et au vide-greniers le 13 septembre.

Participants peu nombreux mais passionnés

Les participants et les bénévoles à l'honneur

SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE EN FETE

LE SUPER WEEK-END ! A NE PAS MANQUER !

LA FETE DU VILLAGE LE 12 SEPTEMBRE 2015 SUR L'ESPACE LOISIRS DE 12H A 22H

AU PROGRAMME

Nouvelles animations : labyrinthe géant, accrocube. Jeux pour petits et moins petits. Promenades en calèche et poneys ...

- Déjeuner campagnard (sur réservations).

- Le snack.

- Ambiance musicale.

- Le feu d'artifice à la tombée de la nuit.

LE VIDE-GRENIERS LE 13 SEPTEMBRE 2015 SUR L'ESPACE LOISIRS DE 9H A 18H

Réservations uniquement à ces dates :

-vendredi 26 juin de 17h à 20h en Mairie

- samedi 29 août de 10h à 12h en Mairie

- samedi 5 septembre de 10h à 12h en Mairie

- samedi 12 septembre sur la fête

ACTIVITES DU Club de l'âge d'or

HOLIDAY ON ICE

Le 27 février le club de l'Age d'Or a admiré les patineurs internationaux et en particulier Marina Anissina et Gwendal Peizerat.

BOWLING

Le jeudi 19 mars le bowling de Maurepas nous a accueilli sur ses 20 pistes synthétiques pour passer un agréable moment entre amis. Félicitations à Claude de Marcq pour son score imbattable.

Le samedi 28 mars, le club et la bibliothèque de Saint-Germain de la Grange ont organisé une conférence :

« A la découverte de la recherche généalogique »

De nombreuses personnes sont venues avec l'envie de démarrer leurs recherches.

Nous remercions particulièrement Georges pour sa présentation vivante et incitative.

VOYAGE EN CRETE

Du 7 au 14 mai, magnifique voyage sur l'ile de Crête. De la mer de Crête à la mer de Lybie en passant par les montagnes blanches ou la plaine de Massara, les contrastes entre les paysages sont saisissants. Visite entre autre d'Arkadi, de Réthymnon, des palais de Phaistos et de Knossos, du magnifique musée d'Héraklion et des iles de Santorin et de Spinalonga.

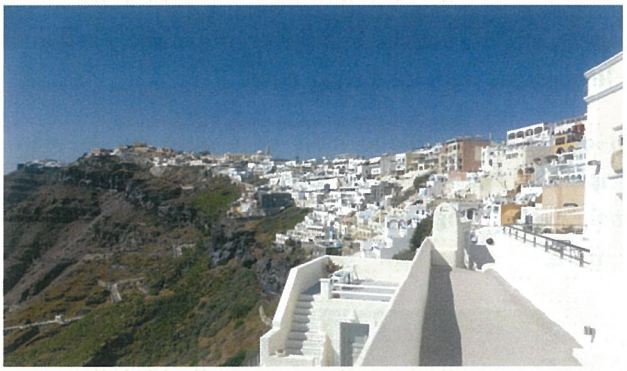

PROCHAINES ANIMATIONS

Jeudi 25 juin : Visite de Gerberoy

Vendredi 25 septembre : Visite des opéras Garnier et Bastille

3 octobre : Celtic Legends

Du 5 au 9 octobre : visite de Budapest et des environs.

Mercredi 28 octobre : visite de Grosbois et de l'hippodrome de Vincennes

21 novembre : Théâtre : Fleur de cactus

Réveillon du 31 décembre 2015 au 1er janvier 2016 dans notre village